

de la deuxième lecture d'un projet de loi. Il a apparemment oublié que nous en sommes à l'étape de la troisième lecture ou bien il ne se rend pas compte de la différence entre un vote au comité plénier et un vote à la Chambre. Je ne prétends pas être spécialiste en procédure, mais j'ai assez d'expérience pour comprendre parfaitement l'objet de l'amendement actuel. J'ai parfois prêté une oreille attentive au député de Medicine Hat lorsque je le croyais un peu au courant du Règlement et je suis persuadé qu'il saisit parfaitement l'objet de l'amendement actuel.

M. Olson: Le député me permet-il de lui poser une question? Peut-il nous dire s'il comprend parfaitement à quoi aboutira l'amendement actuel?

M. Barnett: C'est justement ce à quoi je songeais. L'adoption de l'amendement actuel, et il serait peut-être adopté si le député de Medicine Hat se prononçait en sa faveur, aurait pour effet d'obliger le gouvernement, lorsque nous nous formerions de nouveau en comité plénier, à prendre des mesures conformes aux dispositions de l'amendement.

M. Olson: Est-ce que cela est déjà arrivé à la Chambre?

M. Barnett: Peut-être que non, mais il y a un commencement à tout, et il est plus vraisemblable que cela arrive pendant la législature actuelle que sous n'importe quelle autre à laquelle j'ai participé. En se retranchant derrière cet argument de procédure mesquin, le député de Medicine Hat et ses collègues laissent passer une belle occasion de rendre un vrai service aux vieillards canadiens. Le résultat de l'adoption de l'amendement serait très clair pour le gouvernement: céder les banquettes ministérielles à des gens capables de présenter de bonnes mesures législatives ou voter pour l'amendement, reprendre l'étude au comité plénier et apporter au bill, séance tenante, un amendement approprié, conforme aux désirs exprimés par la Chambre.

La proposition du député de Winnipeg-Nord-Centre est simple et précise et je suis sûr que le ministre des Transports (M. Pickersgill) en saisit le sens, même si le député de Medicine Hat en est peut-être incapable. Je ne voulais vraiment pas abuser de votre patience au sujet de cet argument de procédure, car au fond, ce qui est en jeu dans l'amendement est autrement important.

Quant à la proposition du gouvernement, permettez-moi de dire que je n'ai jamais vu

[M. Barnett.]

à la Chambre spectacle aussi lamentable que le ministre avec son discours. Le ministre, très naturellement irrité par certaines discussions au sein du comité et qui, je l'avoue, ont été assez longues, a voulu, au stade de la troisième lecture, s'exprimer sur l'amendement dont nous sommes saisis. Il s'est lentement enivré de sa propre éloquence. Il a dû sentir qu'il y avait lieu de relever le moral de ses collègues après l'exposé d'hier soir du Ministre des Finances (M. Sharp). Alors, voulant susciter un peu d'enthousiasme au sein de son parti, il s'est étendu et a commenté certains propos du député de Burnaby-Coquitlam (M. Douglas) et du député d'York-Sud (M. Lewis) lors d'un autre débat dans le dessein de démontrer l'incompatibilité entre ces propos et ce que le député de Winnipeg-Nord-Centre proposait par l'amendement à l'étude.

A la fin de l'exposé du ministre, les députés de l'arrière-ban, du côté du gouvernement lui ont accordé le genre d'ovation dont nous avons presque perdu le souvenir. Après les applaudissements, une seule question a confondu le ministre au point de le faire trembler comme une feuille. Si je me souviens bien, c'est le député de Winnipeg-Sud (M. Sherman) qui l'a posée. Le député a affirmé qu'à mesure que le ministre avançait dans son discours l'illogisme de son argumentation perçait de plus en plus. Aussi, a-t-il demandé si le ministre, par son raisonnement, ne préconisait pas une mesure visant à abolir en quelque sorte l'actuelle pension de vieillesse de \$75. C'était la seule conclusion logique qui émanait du discours du ministre.

Au lieu d'accuser le député de Winnipeg-Nord-Centre d'être inconséquent et de ne pouvoir s'affranchir des idées que nourrissait le comité de 1951, le ministre devrait plutôt s'interroger sur la logique de son propre point de vue. Un jour viendra peut-être où nous atteindrons, au Canada, un degré de développement technologique et technocratique qui assurera à tous un revenu de base garanti, en sorte qu'il n'y aura plus lieu de parler de niveau fondamental ou de niveaux minimums de revenu pour le «troisième âge». Mais nous n'en sommes pas encore là, et ce jour risque de ne jamais venir avec un gouvernement comme celui que nous avons présentement.

● (10.50 p.m.)

Il est complètement ridicule que le ministre déclare que l'exposé fait par le chef de mon